



**MAIRIE DE  
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

Document affiché à l'Hôtel de Ville le .....  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

**ACTES**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 16 mars 2018.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoints, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN et Jérôme THUIZAT.

**Excusés :** Madame Françoise DE GARDELLE qui a donné pouvoir à Madame Andrée LAFAYE  
Monsieur Bernard DELAVAUULT qui a donné pouvoir à Monsieur Eric CLEMENT  
Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON  
Madame Chantal REDONDAUD qui a donné pouvoir à Madame Danièle BESSAT  
Monsieur Benoît FLUCKIGER qui a donné pouvoir à Madame Muriel DESHAYES  
Madame Hélène DAVIET qui a donné pouvoir à Madame Sylvie THEVENIOT

**Absents :** Madame Sandra MONZANI

**Quorum :** Vingt Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept

**Secrétaire :** Madame Estelle GAZET

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2018, ce qui est fait à l'unanimité.

Il rend compte des Décisions prises par ses soins en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

**Acte :** **Délibération n° 01 du 26 mars 2018 (20170326\_1DB01) :**  
**Domaine – Cession de délaissés de voirie**

**Objet :** **3.2 Aliénations**

Vu sa délibération n° 02 du 10 décembre 2015 approuvant la vente d'un ensemble de délaissés de voirie correspondant respectivement à la portion déclassée de l'ancienne Voie communale n° 2 dite « Route de Rachailier » et à celle de l'embranchement ferroviaire traversant l'usine aujourd'hui désaffecté, le Conseil Municipal confirme la cession au profit de la Société GALVA ECLAIR au prix global de 66.000,00 € et autorise la cession à la Société FRET ECLAIR au prix global de 14.000,00 € de l'embranchement ferroviaire longeant le site cette entreprise ainsi qu'une portion de 200 m<sup>2</sup> à déclasser du domaine public à ladite Société.

Ces offres sont conformes à l'estimation préalable établie par le Service d'évaluation domaniale le 09 octobre 2017.

**Acte :** **Délibération n° 02 du 26 mars 2018 (20170326\_1DB02) :**  
**Personnel – Modification du tableau des effectifs**

**Objet :** **4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.**

Vu l'avis favorable émis le 07 mars 2018 par le Comité technique constitué en conformité des dispositions de la Délibération n° 01 du 03 juillet 2014 et afin, d'une part, de permettre le recrutement d'un dessinateur et, d'autre part, d'acter de la transformation d'un poste suite au départ d'un agent, le Conseil Municipal unanime décide des modifications correspondantes au tableau des effectifs du personnel.

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 26 mars 2018 (20170326_1DB03) :</b> <b>Personnel – Recrutements pour accroissement temporaire d'activité</b>
Objet :	<b>4.4 Autres catégories de personnel</b>

Afin de garantir la continuité du fonctionnement du service, l'assemblée unanime autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public à temps complet (35h00 hebdomadaires) appelé à exercer les fonctions de Cuisinier de restauration scolaire en vue de faire face à un besoin occasionnel lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximum de 12 mois allant du 9 avril 2018 au 8 avril 2019.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 26 mars 2018 (20170326_1DB04) :</b> <b>Régime indemnitaire du personnel (RIFSEEP) – Modification des critères de cotation</b>
Objet :	<b>4.5 Régime indemnitaire</b>

Vu l'avis favorable émis le 07 mars 2018 par le Comité technique, le Conseil Municipal unanime décide de modifier sa Délibération n° 02 du 04 mai 2017 portant création au profit des personnels communaux du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en complétant le critère professionnel suivant intervenant dans la répartition entre les Groupes de fonctions : « accomplissement éventuel (et la fréquence) de travaux insalubres et/ou salissants ».

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 26 mars 2018 (20170326_1DB05) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe de la Régie d'hôtellerie de plein air et de loisirs</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

A l'unanimité, est adoptée la Décision modificative n° 1 du Budget annexe de la Régie d'hôtellerie de plein air et de loisirs qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement et qui constate les mouvements de crédits nécessaires à l'apurement du vol avec effraction intervenu sur la Régie de recettes de l'aire de camping-cars.

Acte :	<b>Délibération n° 06a du 26 mars 2018 (20180326_1DB06a) :</b> <b>Programme d'équipement – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux de restauration intérieure de l'église ainsi que ceux de restauration de l'escalier Nord de l'édifice sont éligibles à une aide financière du Département de l'Allier au titre du soutien aux travaux sur les Monuments historiques, le Conseil Municipal unanime confirme la réalisation du projet et de solliciter les aides correspondantes.

Acte :	<b>Délibération n° 06b du 26 mars 2018 (20180326_1DB06b) :</b> <b>Programme d'équipement – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux de réfection de la passerelle de la Moutte et d'aménagement de la Route de Briailles sont éligibles à une aide financière du Département de l'Allier au titre du soutien aux travaux sur de voirie et sur les ouvrages d'art, l'assemblée unanime confirme la réalisation du projet et sollicite les aides correspondantes.

Acte :	<b>Délibération n° 06c du 26 mars 2018 (20180326_1DB06c) :</b> <b>Programme d'équipement – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux de réfection de deux courts de tennis sont éligibles à une aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du soutien aux travaux sur les équipements sportifs, le Conseil Municipal unanime confirme la réalisation du projet et sollicite les aides correspondantes.

Acte :	<b>Délibération n° 06d du 26 mars 2018 (20180326_1DB06d) :</b> <b>Programme d'équipement – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux d'aménagement d'un parcours de santé et motricité et de réfection de deux courts de tennis sont éligibles à une aide financière du Centre National du Développement du Sport au titre du Plan « Héritage & Société » pour les équipements de proximité, l'assemblée unanime confirme la réalisation du projet et sollicite les aides correspondantes.

Acte :	<b>Délibération n° 07 du 26 mars 2018 (20180326_1DB07) :</b> <b>Finances – Remboursement de frais</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Considérant l'intérêt pour la collectivité, le Conseil Municipal autorise l'unanimité le remboursement aux intéressés des dépenses exposées pour un secours à destination d'un sinistré pour 12,93 €.

Acte :	<b>Délibération n° 08 du 26 mars 2018 (20180326_1DB08) :</b> <b>Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Adoption des tarifs des services annexes</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs unitaires TTC pour les services annexes exploité par la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs.

Acte :	<b>Délibération n° 09a du 26 mars 2018 (20180326_1DB09a) :</b> <b>Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal unanime refuse d'admettre en créances éteintes une facturation émise sur le Budget général pour un montant total de 23,40 €.

Acte :	<b>Délibération n° 09b du 26 mars 2018 (20180326_1DB09b) :</b> <b>Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal unanime refuse d'admettre en créances éteintes des facturations émises sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 1.546,15 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 27 mars 2018  
par le Maire soussigné,

Bernard COULON

